

PROGRAMME FORMATION TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX ET TEST AIPR ENCADRANT

Contexte et cadre réglementaire

La formation AIPR Encadrant s'inscrit dans le cadre de la **réforme anti-endommagement** issue du Code de l'Environnement et de l'arrêté du **22 décembre 2015** (modifiant celui du 15 février 2012).

Elle définit les obligations pour les intervenants de chantiers réalisant des travaux à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques. Depuis le **1er janvier 2018**, toute entreprise doit identifier au moins un salarié titulaire de l'**AIPR Encadrant** pour superviser les travaux et assurer la conformité aux obligations réglementaires. La formation prépare à la **validation par QCM** prévue par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, condition indispensable à la délivrance de l'autorisation AIPR.

Prérequis

- Majeur
- Posséder une **expérience professionnelle d'encadrant** dans les travaux publics ou de voirie.
- Savoir lire, écrire et s'exprimer en langue française.

Objectifs de la formation

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
- Analyser les récépissés des DICT* et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
- Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention
- Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet
- Appliquer les règles d'arrêt de chantier
- Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
- Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique
- Obtenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR – niveau Encadrant) après validation du test en ligne.

Durée

- Formation en présentiel, d'une durée de 7 heures réparties sur 1 jour.
- Le programme inclut les apports réglementaires, les mises en situation, les études de cas, et le QCM en ligne de validation.

Modalité et délai d'accès

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 07 57 40 60 45 – nsarfati@istyaform.com

- Formation dispensée en présentiel, en inter ou intra-entreprise.
- Les inscriptions peuvent être effectuées entre 15 jours et 1 mois avant le début de la session, selon les disponibilités et les délais de financement.
- Validation d'inscription sous 48 heures après accord de prise en charge.
- Groupe de 4 minimum et 8 maximum

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Méthodes actives, démonstratives et participatives, adaptées à la formation des adultes.
- Alternance d'exposés illustrés, d'études de cas, de partages d'expériences et de tests blancs.
- Utilisation de supports pédagogiques variés : diaporamas, vidéos, documents réglementaires, quizz, et exercices pratiques.
- Fourniture d'un livret pédagogique récapitulant les éléments essentiels du guide technique et de la réglementation.

Modalité d'évaluation

- **Évaluation formative** continue tout au long de la session à travers des échanges et exercices.
- **Évaluation certificative** en fin de formation via un QCM en ligne d'environ 30 minutes
- En cas de réussite, délivrance d'une **attestation de compétences AIPR Encadrant**.

Accessibilité aux PSH

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap pour préciser les besoins et les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Tarifs

- 250 € / participant en inter-entreprise
- 840 € / session en intra-entreprise (mini 4 personnes).
- Des frais de déplacement peuvent s'appliquer selon le lieu d'intervention.

Contacts

- Personne à contacter : Vincent PIETRI – 06.62.26.89.83 – vpietri@istyaform.com
- Pour toute demande sur la formation, le programme ou l'accessibilité, consulter le référent handicap : Thibaut ASTOFLI – 07.57.40.60.45 – tastofli@istyaform.com

Programme de formation

1. Contexte et réglementation

- Présentation de la formation et des objectifs.
- Enjeux de la réforme anti-endommagement et rappel du calendrier réglementaire.
- Principes généraux de la réglementation DT-DICT.
- Obligations des différents acteurs (maîtres d'ouvrage, exploitants, exécutants).
- Utilisation du **guichet unique** et terminologie associée.
- Autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public.

2. Mise en œuvre du chantier

- Documents obligatoires à conserver sur le chantier.
- Piquetage, marquage au sol et actions de prévention avant le démarrage.
- Présentation du **guide technique** et mode d'emploi.

3. Préparer son intervention

- Reconnaissance des types de réseaux et de leurs caractéristiques.
- Lecture et compréhension des **classes de plans**.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 07 57 40 60 45 – nsarfati@istyaform.com

4. Travailler à proximité des réseaux

- Cas nécessitant la présence des exploitants.
- Moyens de protection collective et individuelle.
- Identification des réseaux visibles et situations à risque.

5. En cas d'anomalie ou de dommage

- Application de la **règle des 4A**.
- Mesures à prendre en cas d'accrochage ou d'arrêt de chantier.
- Responsabilités de l'entreprise et déclaration des dommages.
- Spécificités des travaux urgents et procédures DT-DICT conjointe.

6. Évaluation finale

- Réalisation d'un test blanc suivi du **QCM officiel** (environ 30 min).
- Résultats immédiats et remise de l'attestation de réussite.

Informations complémentaires

- Validation : Délivrance de l'attestation de compétences AIPR Concepteur, valable 5 ans.
- CCP : non applicable
- Equivalence : aucune
- Passerelles : Aucune
- Débouchés : L'AIPR Encadrant permet d'exercer les fonctions de chef de chantier, chef d'équipe, conducteur de travaux ou responsable technique encadrant des travaux à proximité des réseaux. Elle est obligatoire pour toute personne chargée de l'organisation, du suivi et de la surveillance des chantiers, conformément à la réglementation DT-DICT.